



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'attribution de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-2418>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **26-2418**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Ville de Saint-tropez

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : SOUS-CONCESSIONS D'EXPLOITATION DES PLAGES DE SAINT-TROPEZ ( LOTS 1 à 5)  
Procédure de délégation de service public conformément aux dispositions des articles L 3111-1 et suivants , L 3120-1 et suivants , R 3111-1 et suivants du code de la commande publique ainsi que des articles L.1411-1 à L.1411-19 du code général des collectivités territoriales.

**Description** : la présente délégation de service public a pour objet l'attribution de lots des sous-concessions du service public balnéaire de la Commune de SAINT-TROPEZ qui lui ont été concédées par l'Etat. Il s'agit des lots suivants : - lot 1 plage de la bouillabaisse - lot 2 plage de la bouillabaisse - lot 3 plage des la bouillabaisse - lot 4 plage des graniers - lot 5 plage des salins

**Identifiant de la procédure** : dd3fe497-ee2b-4863-895b-7f29b1ac5f46

**Avis précédent** : 5ed100ad-d041-4c6c-af0b-8e798ac4c061-03

**Identifiant interne** : 2025D044 à 2025D048

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )**: 92332000 Services de plages

##### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Ville** : SAINT-TROPEZ

**Subdivision pays (NUTS)** : Var ( FRL05 )

**Pays** : France

### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA : 57,000,000 Euro**

### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** Afin de disposer d'un service public d'accueil touristique et balnéaire de qualité, la Commune a ainsi décidé de recourir à une gestion déléguée sous la forme de conventions de délégation de service public. Dans le cadre de l'exploitation des lots 1 à 5, les cocontractants seront chargés de procéder à l'organisation des activités en lien avec l'exploitation des lots de plage, et devront supporter les investissements nécessaires, outre l'emploi du personnel affecté. Les caractéristiques principales des lots de plage et lieu d'exécution sont les suivants : - (lot n°1) Plage de la Bouillabaisse : activités : restauration, matelas et parasols - surface : 640 m2/linéaire:20 ml/surface matelas 384 m2/surface restauration 256 m2 - (lot n°2) Plage de la Bouillabaisse : activités : restauration, matelas et parasols - surface : 600,70 m2 /linéaire:20 ml/surface matelas 360,42 m2/surface restauration 240,28 m2 - (lot n°3) Plage de la Bouillabaisse : activités : matelas et parasols - surface : 180,40 m2/linéaire:22 ml /surface matelas 180,40 m2/surface restauration : sans objet - (lot n° 4) Plage des graniers : activités : restauration, matelas et parasols - surface : 295,72 m2/linéaire:18 ml/surface matelas 177,43 m2/surface restauration 118,29 m2 - (lot n° 5) Plage des salins: activités : restauration, matelas et parasols - surface : 541,27 m2/linéaire:58,20 ml/surface matelas 324,76 m2/surface restauration 216,51 m2. En contrepartie de l'exploitation des lots de plages, les sous-concessionnaires se rémunéreront auprès des usagers en percevant auprès d'eux les recettes du service. La durée des conventions des lots 1 à 5 est fixée à 10 ans à compter de sa date prévisionnelle de prise d'effet prévue au 1er janvier 2026. Les sous-concessionnaires verseront à la Commune une redevance annuelle constituée d'une part fixe, et d'une part variable, assise sur le chiffre d'affaires annuel réalisé (5 %) pour chacun des lots. La part fixe de la redevance a été arrêtée comme suit : -Redevance fixe LOT 1: 60 000 Euros LOT 2 :60 000 Euros LOT 3 :30 000 Euros LOT 4: 50 000 Euros LOT 5 : 60 000 Euros . En l'espèce, les sous-concessionnaires de chaque lot seront chargés, à leurs risques et périls, pour la durée d'exécution du contrat, des prestations suivantes : - le financement des investissements nécessaires à l'exploitation du lot de plage concerné ; - le nettoyage, l'entretien, la maintenance et le renouvellement réguliers des équipements et installations nécessaires à l'exploitation du service public ; - l'accueil et l'information des usagers toute l'année, dans des conditions optimales de sécurité, d'hygiène, de propreté, et de sécurité ; - le contrôle, la surveillance des lieux ; - la gestion administrative et financière du service ; - la perception des recettes d'exploitation ; - la garde, la surveillance et la sécurisation des biens affectés au service ; - le recrutement d'un personnel suffisant et correctement formé à l'accomplissement des opérations nécessaires au bon fonctionnement du service. - l'engagement d'actions de promotion et de communication nécessaires au développement du service public délégué ; - l'accomplissement de toutes les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations administratives, agréments, ou déclarations requises pour l'exécution des missions de service public déléguée.

**Base juridique :**

Directive 2014/23/UE

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre : SOUS-CONCESSION D'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N° 1 " LA BOUILLABASSE " A SAINT-TROPEZ**

**Description :** Dans le cadre de l'exploitation du lot de plage n°1 le cocontractant sera chargé de procéder à l'organisation des activités en lien avec l'exploitation de ce lot et devra supporter les investissements nécessaires, outre l'emploi du personnel affecté. Les caractéristiques principales de ce lot sont les suivantes : - lot 1 :activités : restauration, matelas et parasols - surface : 640 m2/linéaire:20 ml/surface matelas 384 m2/surface restauration 256 m2. En contrepartie de l'exploitation du lot de plage, le sous-concessionnaire se rémunérera auprès des usagers en percevant auprès d'eux les recettes du service. La durée de la convention du lot 1 est fixée à 10 ans à compter de sa date prévisionnelle de prise d'effet prévue au 1er janvier 2026. Le sous-concessionnaire versera à la Commune une redevance annuelle constituée d'une part fixe, et d'une part variable, assise sur le chiffre d'affaires annuel réalisé (5 %). La part fixe de la redevance a été arrêtée comme suit : -Redevance fixe LOT 1: 60 000 Euros . En l'espèce, le sous-concessionnaire de ce lot sera chargé, à ses risques et périls, pour la durée d'exécution du contrat, des prestations suivantes : - le financement des investissements nécessaires à l'exploitation du lot de plage concerné ; - le nettoyage, l'entretien, la maintenance et le renouvellement réguliers des équipements et installations nécessaires à l'exploitation du service public ; - l'accueil et l'information des usagers toute l'année, dans des conditions optimales de sécurité, d'hygiène, de propreté, et de sécurité ; - le contrôle, la surveillance des lieux ; - la gestion administrative et financière du service ; - la perception des recettes d'exploitation ; - la garde, la surveillance et la sécurisation des biens affectés au service ; - le recrutement d'un personnel suffisant et correctement formé à l'accomplissement des opérations nécessaires au bon fonctionnement du service. - l'engagement d'actions de promotion et de communication nécessaires au développement du service public délégué ; - l'accomplissement de toutes les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations administratives, agréments, ou déclarations requises pour l'exécution des missions de service public déléguée. la valeur estimée de ce lot sur la durée totale de l'exploitation est de 13 000 000 Euros HT.

**Identifiant interne :** 2025D044

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 92332000 Services de plages

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Var ( FRL05 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 01/01/2026

**Date de fin de durée :** 31/12/2035

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires :** Le soumissionnaire peut prendre l'attache de la commune pour procéder à la visite du ou des lot(s) au(x)quel(s) il souhaite soumissionner. Pour ce faire, 21 jours au moins avant la date limite de remise des offres, il appartient au soumissionnaire de prendre l'attache de la commune pour convenir d'un rendez-vous de visite du lot auquel il souhaite soumissionner. La visite des lieux n'est pas obligatoire, étant précisé que faute d'avoir visiter les lieux, le soumissionnaire ne pourra pas

prétendre avoir été suffisamment informé de la consistance du ou des lots au(x)quel(s) il soumissionne.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

##### Critère :

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 1 : Qualité et cohérence de l'offre au niveau des équipements et de l'exploitation. sous-critère 1 : Qualité et esthétique des installations et équipements prévus au regard de leur faisabilité urbanistique ( 25 points), Sous-critère 2 : Nombre, qualification, et expérience du personnel affecté ( 15 points) Sous-critère 3 : Modalités d'accueil du public et de satisfaction des clients : démarche de labellisation, mesure d'évaluation de la satisfaction du client, respect des principes du service public (15 points), Sous-critère 4 : Actions en faveur du développement durable et de l'environnement ( 5 points). L'appréciation des sous-critères est indiquée de façon détaillée dans le règlement de la consultation.

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 60

##### Critère :

**Type :** Prix

**Description :** Critère 2 : Qualité et cohérence de l'offre au niveau financier Sous-critère 1 : Programme d'investissement et pertinence du chronographe de réalisation intégrant les contraintes en matière d'urbanisme, ainsi que le renouvellement et l'entretien des biens et des équipements (25 points) Sous-critère 2 : Cohérence du CA prévisionnel annuel par rapport aux surfaces mises à disposition et aux sujétions de service public fixées par la commune ( 15 points). L'appréciation des critères est indiquée de façon détaillée dans le règlement de la consultation.

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 40

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Comité consultatif interrégional de règlement à l'amiable des différends de Marseille ( CCIRA) secrétariat

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Toulon

**Informations relatives aux délais de recours :** Précisions concernant les délais de recours : la présente procédure de DSP pourra faire l'objet de : - d'un référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 et R 551-1 à R551-6 du code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - d'un référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L 551-23 du CJA et R 551-7 à R 551-10 et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R 551-7 du CJA. - d'un recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat ou de certaines de ses clauses non règlementaires qui en sont divisibles assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires et pouvant être exercé par tous tiers dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L521-1 du CJA, à la

suspension de l'exécution du contrat. Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Le requérant est recevable à former un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires du contrat dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Les requérants peuvent éventuellement assortir leurs recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les personnes lésées par le contrat ou sa passation, peuvent introduire un recours en indemnisation après avoir effectué, le plus souvent, une demande préalable auprès de la personne publique. Au delà d'un délai de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Ville de Saint-tropez

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Ville de Saint-tropez

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Toulon

**Organisation qui signe le marché :** Ville de Saint-tropez

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

**Titre :** SOUS-CONCESSION D'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N° 2 " LA BOUILLABAISSE" A SAINT-TROPEZ

**Description :** Dans le cadre de l'exploitation du lot 2, le cocontractant sera chargé de procéder à l'organisation des activités en lien avec l'exploitation de ce lot et devra supporter les investissements nécessaires, outre l'emploi du personnel affecté. Les caractéristiques principales de ce lot sont les suivantes : - lot 2 :activités : restauration, matelas et parasols - surface : 600,70 m2/linéaire:20 ml/surface matelas 360,42 m2/surface restauration 240,28 m2 En contrepartie de l'exploitation du lot de plage, le sous-concessionnaire se rémunérera auprès des usagers en percevant auprès d'eux les recettes du service. La durée de la convention du lot 2 est fixée à 10 ans à compter de sa date prévisionnelle de prise d'effet prévue au 1er janvier 2026. Le sous-concessionnaires versera à la Commune une redevance annuelle constituée d'une part fixe, et d'une part variable, assise sur le chiffre d'affaires annuel réalisé (5 %) . La part fixe de la redevance a été arrêtée comme suit : -Redevance fixe LOT 2:60 000 Euros . En l'espèce, le sous-concessionnaire de ce lot sera chargé, à ses risques et périls, pour la durée d'exécution du contrat, des prestations suivantes : - le financement des investissements nécessaires à l'exploitation du lot de plage concerné ; - le nettoyage, l'entretien, la maintenance et le renouvellement réguliers des équipements et installations nécessaires à l'exploitation du service public ; - l'accueil et l'information des usagers toute l'année, dans des conditions optimales de sécurité, d'hygiène, de propreté, et de sécurité ; - le contrôle, la surveillance des lieux ; - la gestion administrative et financière du service ; - la perception des recettes d'exploitation ; - la garde, la surveillance et la sécurisation des biens affectés au service ; - le recrutement d'un personnel suffisant et correctement formé à l'accomplissement des opérations nécessaires au bon fonctionnement du service. - l'engagement d'actions de promotion et de communication nécessaires au développement du service public délégué ; - l'accomplissement de toutes les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations administratives, agréments, ou déclarations requises pour l'exécution des missions de service public déléguée. La valeur estimée de ce lot pour la durée totale de l'exploitation est de 13 000 000 Euros HT.

**Identifiant interne :** 2025D045

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 92332000 Services de plages

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Var ( FRL05 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 01/01/2026

**Date de fin de durée :** 31/12/2035

### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires :** Le soumissionnaire peut prendre l'attache de la commune pour procéder à la visite du ou des lot(s) au(x)quel(s) il souhaite soumissionner. Pour ce faire, 21 jours au moins avant la date limite de remise des offres, il appartient au soumissionnaire de prendre l'attache de la commune pour convenir d'un rendez-vous de visite du lot auquel il souhaite soumissionner. La visite des lieux n'est pas obligatoire, étant précisé que faute d'avoir visiter les lieux, le soumissionnaire ne pourra pas prétendre avoir été suffisamment informé de la consistance du ou des lots au(x)quel(s) il soumissionne.

### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 1 :Qualité et cohérence de l'offre au niveau des équipements et de l'exploitation. sous-critère 1 : Qualité et esthétique des installations et équipements prévus au regard de leur faisabilité urbanistique ( 25 points), Sous-critère 2 :Nombre, qualification, et expérience du personnel affecté ( 15 points) Sous-critère 3 :Modalités d'accueil du public et de satisfaction des clients : démarche de labellisation, mesure d'évaluation de la satisfaction du client, respect des principes du service public (15 points), Sous-critère 4 : Actions en faveur du développement durable et de l'environnement ( 5 points). L'appréciation des sous-critères est indiquée de manière détaillée dans le règlement de la consultation.

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 60

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Critère 2 :Qualité et cohérence de l'offre au niveau financier Sous-critère 1 :Programme d'investissement et pertinence du chronographe de réalisation intégrant les contraintes en matière d'urbanisme, ainsi que le

renouvellement et l'entretien des biens et des équipements (25 points) Sous-critère 2 : Cohérence du CA prévisionnel annuel par rapport aux surfaces mises à disposition et aux sujétions de service public fixées par la commune ( 15 points). L'appréciation des critères est indiquée de façon détaillée dans le règlement de la consultation.

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 40

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation** : Comité consultatif interrégional de règlement à l'amiable des différends de Marseille ( CCIRA) secrétariat

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Toulon

**Informations relatives aux délais de recours** : Précisions concernant les délais de recours : la présente procédure de DSP pourra faire l'objet : - d'un référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 et R 551-1 à R551-6 du code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - d'un référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L 551-23 du CJA et R 551-7 à R 551-10 et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R 551-7 du CJA. - d'un recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat ou de certaines de ses clauses non règlementaires qui en sont divisibles assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires et pouvant être exercé par tous tiers dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Le requérant est recevable à former un recours pour excès de pouvoir contre les clauses règlementaires du contrat dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Les requérants peuvent éventuellement assortir leurs recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les personnes lésées par le contrat ou sa passation, peuvent introduire un recours en indemnisation après avoir effectué, le plus souvent, une demande préalable auprès de la personne publique. Au delà d'un délai de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché** : Ville de Saint-tropez

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché** : Ville de Saint-tropez

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal Administratif de Toulon

**Organisation qui signe le marché** : Ville de Saint-tropez

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

**Titre** : SOUS-CONCESSION D'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGES N° 3 " LA BOUILLABASSE " A SAINT-TROPEZ

**Description :** Dans le cadre de l'exploitation du lot 3 le cocontractants sera chargé de procéder à l'organisation des activités en lien avec l'exploitation de ce lot, et devra supporter les investissements nécessaires, outre l'emploi du personnel affecté. Les caractéristiques principales de ce lot sont les suivantes : - lot 3 :activités : matelas et parasols - surface : 180,40 m2/linéaire:22 ml/surface matelas 180,40 m2/surface restauration : sans objet En contrepartie de l'exploitation du lot de plage, le sous-concessionnaires se rémunérera auprès des usagers en percevant auprès d'eux les recettes du service. La durée de la convention du lot 3 est fixée à 5 ans à compter de sa date prévisionnelle de prise d'effet prévue au 1er janvier 2026. Le sous-concessionnaire versera à la Commune une redevance annuelle constituée d'une part fixe, et d'une part variable, assise sur le chiffre d'affaires annuel réalisé (5 %) . La part fixe de la redevance a été arrêtée comme suit : -Redevance fixe LOT 3: 30 000 Euros . En l'espèce, le sous-concessionnaire de ce lot sera chargé, à ses risques et périls, pour la durée d'exécution du contrat, des prestations suivantes : - le financement des investissements nécessaires à l'exploitation du lot de plage concerné ; - le nettoyage, l'entretien, la maintenance et le renouvellement réguliers des équipements et installations nécessaires à l'exploitation du service public ; - l'accueil et l'information des usagers toute l'année, dans des conditions optimales de sécurité, d'hygiène, de propreté, et de sécurité ; - le contrôle, la surveillance des lieux ; - la gestion administrative et financière du service ; - la perception des recettes d'exploitation ; - la garde, la surveillance et la sécurisation des biens affectés au service ; - le recrutement d'un personnel suffisant et correctement formé à l'accomplissement des opérations nécessaires au bon fonctionnement du service. - l'engagement d'actions de promotion et de communication nécessaires au développement du service public délégué ; - l'accomplissement de toutes les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations administratives, agréments, ou déclarations requises pour l'exécution des missions de service public déléguée. La valeur estimée de ce lot pour toute la durée totale d'exploitation est de 1 500 000 Euros HT.

**Identifiant interne :** 2025D046

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 92332000 Services de plages

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Var ( FRL05 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 01/01/2026

**Date de fin de durée :** 31/12/2030

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires :** Le soumissionnaire peut prendre l'attache de la commune pour procéder à la visite du ou des lot(s) au(x)quel(s) il souhaite soumissionner. Pour ce faire, 21 jours au moins avant la date limite de remise des offres, il appartient au soumissionnaire de prendre l'attache de la commune pour convenir d'un rendez-vous de visite du lot auquel il souhaite soumissionner. La visite des lieux n'est pas obligatoire, étant précisé que faute d'avoir visiter les lieux, le soumissionnaire ne pourra pas

prétendre avoir été suffisamment informé de la consistance du ou des lots au(x)quel(s) il soumissionne.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

##### Critère :

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 1 : Qualité et cohérence de l'offre au niveau des équipements et de l'exploitation sous-critère 1 : Qualité et esthétique des installations et équipements prévus au regard de leur faisabilité urbanistique ( 25 points), Sous-critère 2 : Nombre, qualification, et expérience du personnel affecté ( 15 points) Sous-critère 3 : Modalités d'accueil du public et de satisfaction des clients : démarche de labellisation, mesure d'évaluation de la satisfaction du client, respect des principes du service public (15 points), Sous-critère 4 : Actions en faveur du développement durable et de l'environnement ( 5 points).  
L'appréciation des sous-critères est indiquée de façon détaillée dans le Règlement de la consultation.

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 60

##### Critère :

**Type :** Prix

**Description :** Critère 2 : Qualité et cohérence de l'offre au niveau financier Sous-critère 1 : Programme d'investissement et pertinence du chronographe de réalisation intégrant les contraintes en matière d'urbanisme, ainsi que le renouvellement et l'entretien des biens et des équipements (25 points) Sous-critère 2 : Cohérence du CA prévisionnel annuel par rapport aux surfaces mises à disposition et aux sujétions de service public fixées par la commune ( 15 points).  
L'appréciation des critères est indiquée de façon détaillée dans le règlement de la consultation.

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 40

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Comité consultatif interrégional de règlement à l'amiable des différends de Marseille ( CCIRA) secrétariat

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Toulon

**Informations relatives aux délais de recours :** Précisions concernant les délais de recours : la présente procédure de DSP pourra faire l'objet : - d'un référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 et R 551-1 à R551-6 du code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - d'un référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L 551-23 du CJA et R 551-7 à R 551-10 et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R 551-7 du CJA. - d'un recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat ou de certaines de ses clauses non règlementaires qui en sont divisibles assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires et pouvant être exercé par tous tiers dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L521-1 du CJA, à la

suspension de l'exécution du contrat. Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Le requérant est recevable à former un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires du contrat dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Les requérants peuvent éventuellement assortir leurs recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les personnes lésées par le contrat ou sa passation, peuvent introduire un recours en indemnisation après avoir effectué, le plus souvent, une demande préalable auprès de la personne publique. Au delà d'un délai de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Ville de Saint-tropez

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Ville de Saint-tropez

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Toulon

**Organisation qui signe le marché :** Ville de Saint-tropez

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

**Titre :** SOUS-CONCESSION D'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N° 4 " LES GRANIERES" A SAINT-TROPEZ

**Description :** Dans le cadre de l'exploitation du lot 4 le cocontractant sera chargé de procéder à l'organisation des activités en lien avec l'exploitation de ce lot, et devra supporter les investissements nécessaires, outre l'emploi du personnel affecté. Les caractéristiques principales de ce lot sont les suivantes : - Lot de plage des Graniers ( lot n° 4) :activités : restauration, matelas et parasols - surface : 295,72 m2/linéaire:18 ml/surface matelas 177,43 m2 /surface restauration 118,29 m2 En contrepartie de l'exploitation du lot de plage, le sous-concessionnaire se rémunérera auprès des usagers en percevant auprès d'eux les recettes du service. La durée de la convention du lot 4 est fixée à 10 ans à compter de sa date prévisionnelle de prise d'effet prévue au 1er janvier 2026. Le sous-concessionnaire versera à la Commune une redevance annuelle constituée d'une part fixe, et d'une part variable, assise sur le chiffre d'affaires annuel réalisé (5 %). La part fixe de la redevance a été arrêtée comme suit : - Redevance fixe LOT 4: 50 000 Euros . En l'espèce, le sous-concessionnaire de ce lot sera chargé, à ses risques et périls, pour la durée d'exécution du contrat, des prestations suivantes : - le financement des investissements nécessaires à l'exploitation du lot de plage concerné ; - le nettoyage, l'entretien, la maintenance et le renouvellement réguliers des équipements et installations nécessaires à l'exploitation du service public ; - l'accueil et l'information des usagers toute l'année, dans des conditions optimales de sécurité, d'hygiène, de propreté, et de sécurité ; - le contrôle, la surveillance des lieux ; - la gestion administrative et financière du service ; - la perception des recettes d'exploitation ; - la garde, la surveillance et la sécurisation des biens affectés au service ; - le recrutement d'un personnel suffisant et correctement formé à l'accomplissement des opérations nécessaires au bon fonctionnement du service. - l'engagement d'actions de promotion et de communication nécessaires au développement du service public délégué ; - l'accomplissement de toutes les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations administratives, agréments, ou déclarations requises pour l'exécution des missions de service public déléguée. la valeur estimée de ce lot pour la durée totale de l'exploitation est de 13 000 000 Euros HT.

**Identifiant interne :** 2025D047

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 92332000 Services de plages

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Var ( FRL05 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 01/01/2026

**Date de fin de durée :** 31/12/2035

### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires :** Le soumissionnaire peut prendre l'attache de la commune pour procéder à la visite du ou des lot(s) au(x)quel(s) il souhaite soumissionner. Pour ce faire, 21 jours au moins avant la date limite de remise des offres, il appartient au soumissionnaire de prendre l'attache de la commune pour convenir d'un rendez-vous de visite du lot auquel il souhaite soumissionner. La visite des lieux n'est pas obligatoire, étant précisé que faute d'avoir visiter les lieux, le soumissionnaire ne pourra pas prétendre avoir été suffisamment informé de la consistance du ou des lots au(x)quel(s) il soumissionne.

### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 1 :Qualité et cohérence de l'offre au niveau des équipements et de l'exploitation sous-critère 1 : Qualité et esthétique des installations et équipements prévus au regard de leur faisabilité urbanistique ( 25 points), Sous-critère 2 :Nombre, qualification, et expérience du personnel affecté ( 15 points) Sous-critère 3 :Modalités d'accueil du public et de satisfaction des clients : démarche de labellisation, mesure d'évaluation de la satisfaction du client, respect des principes du service public (15 points), Sous-critère 4 : Actions en faveur du développement durable et de l'environnement ( 5 points). L'appréciation des sous-critères est indiquée de manière détaillée dans le règlement de la consultation.

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 60

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Critère 2 :Qualité et cohérence de l'offre au niveau financier Sous-critère 1 :Programme d'investissement et pertinence du chronographe de réalisation intégrant les contraintes en matière d'urbanisme, ainsi que le

renouvellement et l'entretien des biens et des équipements (25 points) Sous-critère 2 : Cohérence du CA prévisionnel annuel par rapport aux surfaces mises à disposition et aux sujétions de service public fixées par la commune ( 15 points). L'appréciation des critères est indiquée de façon détaillée dans le règlement de la consultation.

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 40

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation** : Comité consultatif interrégional de règlement à l'amiable des différends de Marseille ( CCIRA) secrétariat

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Toulon

**Informations relatives aux délais de recours** : Précisions concernant les délais de recours : la présente procédure de DSP pourra faire l'objet : - d'un référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 et R 551-1 à R551-6 du code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - d'un référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L 551-23 du CJA et R 551-7 à R 551-10 et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R 551-7 du CJA. - d'un recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat ou de certaines de ses clauses non règlementaires qui en sont divisibles assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires et pouvant être exercé par tous tiers dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Le requérant est recevable à former un recours pour excès de pouvoir contre les clauses règlementaires du contrat dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Les requérants peuvent éventuellement assortir leurs recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les personnes lésées par le contrat ou sa passation, peuvent introduire un recours en indemnisation après avoir effectué, le plus souvent, une demande préalable auprès de la personne publique. Au delà d'un délai de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché** : Ville de Saint-tropez

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché** : Ville de Saint-tropez

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal Administratif de Toulon

**Organisation qui signe le marché** : Ville de Saint-tropez

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

**Titre** : SOUS-CONCESSION D'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N° 5 " LES SALINS" A SAINT-TROPEZ

**Description :** Dans le cadre de l'exploitation du lot 5, le cocontractant sera chargé de procéder à l'organisation des activités en lien avec l'exploitation de ce lot, et devra supporter les investissements nécessaires, outre l'emploi du personnel affecté. Les caractéristiques principales de ce lot sont les suivantes : - Lot de plage des Salins ( lot n° 5):activités : restauration, matelas et parasols - surface :541,27 m2/linéaire:58,20 ml/surface matelas 324,76 m2/surface restauration 216,51 m2. En contrepartie de l'exploitation du lot de plage, le sous-concessionnaire se rémunérera auprès des usagers en percevant auprès d'eux les recettes du service. La durée de la convention du lot 5 est fixée à 10 ans à compter de sa date prévisionnelle de prise d'effet prévue au 1er janvier 2026. Le sous-concessionnaire versera à la Commune une redevance annuelle constituée d'une part fixe, et d'une part variable, assise sur le chiffre d'affaires annuel réalisé (5 %) . La part fixe de la redevance a été arrêtée comme suit : - Redevance fixe LOT 5: 60 000 Euros . En l'espèce, le sous-concessionnaire de ce lot sera chargé, à ses risques et périls, pour la durée d'exécution du contrat, des prestations suivantes : - le financement des investissements nécessaires à l'exploitation du lot de plage concerné ; - le nettoyage, l'entretien, la maintenance et le renouvellement réguliers des équipements et installations nécessaires à l'exploitation du service public ; - l'accueil et l'information des usagers toute l'année, dans des conditions optimales de sécurité, d'hygiène, de propreté, et de sécurité ; - le contrôle, la surveillance des lieux ; - la gestion administrative et financière du service ; - la perception des recettes d'exploitation ; - la garde, la surveillance et la sécurisation des biens affectés au service ; - le recrutement d'un personnel suffisant et correctement formé à l'accomplissement des opérations nécessaires au bon fonctionnement du service. - l'engagement d'actions de promotion et de communication nécessaires au développement du service public délégué ; - l'accomplissement de toutes les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations administratives, agréments, ou déclarations requises pour l'exécution des missions de service public déléguée. la valeur estimée de ce lot pour la durée totale de l'exploitation est de 15 000 000 Euros HT.

**Identifiant interne :** 2025D048

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 92332000 Services de plages

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Var ( FRL05 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 01/01/2026

**Date de fin de durée :** 31/12/2035

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires :** Le soumissionnaire peut prendre l'attache de la commune pour procéder à la visite du ou des lot(s) au(x)quel(s) il souhaite soumissionner. Pour ce faire, 21 jours au moins avant la date limite de remise des offres, il appartient au soumissionnaire de prendre l'attache de la commune pour convenir d'un rendez-vous de visite du lot auquel il souhaite soumissionner. La visite des lieux n'est pas obligatoire,

étant précisé que faute d'avoir visiter les lieux, le soumissionnaire ne pourra pas prétendre avoir été suffisamment informé de la consistance du ou des lots au(x)quel(s) il soumissionne.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

##### Critère :

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 1 :Qualité et cohérence de l'offre au niveau des équipements et de l'exploitation sous-critère 1 : Qualité et esthétique des installations et équipements prévus au regard de leur faisabilité urbanistique ( 25 points), Sous-critère 2 :Nombre, qualification, et expérience du personnel affecté ( 15 points) Sous-critère 3 :Modalités d'accueil du public et de satisfaction des clients : démarche de labellisation, mesure d'évaluation de la satisfaction du client, respect des principes du service public (15 points), Sous-critère 4 : Actions en faveur du développement durable et de l'environnement ( 5 points). L'appréciation des sous-critères est indiquée de manière détaillée dans le Règlement de la Consultation.

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 60

##### Critère :

**Type :** Prix

**Description :** Critère 2 :Qualité et cohérence de l'offre au niveau financier Sous-critère 1 :Programme d'investissement et pertinence du chronographe de réalisation intégrant les contraintes en matière d'urbanisme, ainsi que le renouvellement et l'entretien des biens et des équipements (25 points) Sous-critère 2 :Cohérence du CA prévisionnel annuel par rapport aux surfaces mises à disposition et aux sujétions de service public fixées par la commune ( 15 points). L'appréciation des critères est indiquée de façon détaillée dans le règlement de la consultation.

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 40

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Comité consultatif interrégional de règlement à l'amiable des différends de Marseille ( CCIRA) secrétariat

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Toulon

**Informations relatives aux délais de recours :** Précisions concernant les délais de recours : la présente procédure de DSP pourra faire l'objet : - d'un référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 et R 551-1 à R551-6 du code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - d'un référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L 551-23 du CJA et R 551-7 à R 551-10 et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R 551-7 du CJA. - d'un recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires et pouvant être exercé par tous tiers dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur

recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Le requérant est recevable à former un recours pour excès de pouvoir contre les clauses règlementaires du contrat dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Les requérants peuvent éventuellement assortir leurs recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les personnes lésées par le contrat ou sa passation, peuvent introduire un recours en indemnisation après avoir effectué, le plus souvent, une demande préalable auprès de la personne publique. Au delà d'un délai de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Ville de Saint-tropez

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Ville de Saint-tropez

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Toulon

**Organisation qui signe le marché :** Ville de Saint-tropez

## Section 6 - Résultats

**Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis :** 55,500,000 Euro

**6.1 Résultat – Identifiants des lots :** LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

**6.1.2 Informations sur les lauréats**

**Lauréat :**

**Nom officiel :** SAS LA BOUILLABAISSSE

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** SAS LA BOUILLABAISSSE

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0001

**Valeur de l'offre :** 13,000,000 Euro

**Sous-traitance :** Non

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** 2025D044

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 14/10/2025

**Date de conclusion du marché :** 19/12/2025

**Organisation qui signe le marché :** Ville de Saint-tropez

**6.1.4 Informations statistiques**

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3**

**6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002**

Au moins un lauréat a été choisi.

**6.1.2 Informations sur les lauréats**

**Lauréat :**

**Nom officiel :** SARL ANTOINE

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** SARL ANTOINE

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0002

**Valeur de l'offre :** 13,000,000 Euro

**L'offre est une variante :** non

**Sous-traitance :** Non

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** 2025D045

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 14/10/2025

**Date de conclusion du marché :** 19/12/2025

**Organisation qui signe le marché :** Ville de Saint-tropez

**6.1.4 Informations statistiques**

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 13

**6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003**

Au moins un lauréat a été choisi.

**6.1.2 Informations sur les lauréats**

**Lauréat :**

**Nom officiel :** Société CHEVAL BLANC

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** SAS LE CHEVAL BLANC

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0003

**Valeur de l'offre :** 1,500,000 Euro

**L'offre est une variante :** non

**Sous-traitance :** Non

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** 2025D046

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 14/10/2025

**Date de conclusion du marché :** 19/12/2025

**Organisation qui signe le marché :** Ville de Saint-tropez

**6.1.4 Informations statistiques**

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 1

**6.1 Résultat – Identifiants des lots :** LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

**6.1.2 Informations sur les lauréats**

**Lauréat :**

**Nom officiel :** SAS UN DEJEUNER AUX GRANIERES

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** SAS UN DEJEUNER AUX GRANIERES

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0004

**Valeur de l'offre :** 13,000,000 Euro

**L'offre est une variante :** non

**Sous-traitance :** Non

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** 2025D047

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 14/10/2025

**Date de conclusion du marché :** 19/12/2025

**Organisation qui signe le marché :** Ville de Saint-tropez

**6.1.4 Informations statistiques**

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 7

**6.1 Résultat – Identifiants des lots :** LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

**6.1.2 Informations sur les lauréats**

**Lauréat :**

**Nom officiel :** SARL LA FAVELA

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** SARL LA FAVELA

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0005

**Valeur de l'offre :** 15,000,000 Euro

**L'offre est une variante :** non

**Sous-traitance :** Non

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** 2025D048

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 14/10/2025

**Date de conclusion du marché :** 19/12/2025

**Organisation qui signe le marché :** Ville de Saint-tropez

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 1

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Ville de Saint-tropez

**Numéro d'enregistrement :** 21830119000011

**Département :** VAR

**Adresse postale :** Direction de la Commande publique ZA saint-claude

**Ville :** Saint-tropez

**Code postal :** 83990

**Subdivision pays (NUTS) :** Var ( FRL05 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** commande-publique@ville-sainttropez.fr

**Téléphone :** 0494554095

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Prestataire de services de passation de marché**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché**

**Organisation qui signe le marché**

8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : Tribunal Administratif de Toulon

**Numéro d'enregistrement** : 13000525900010

**Département** : VAR

**Adresse postale** : 5 rue racine

**Ville** : Toulon

**Code postal** : 83041

**Subdivision pays (NUTS)** : Var ( FRL05 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-toulon@juradm.fr

**Téléphone** : +33494427930

**Télécopieur** : +33494427989

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

8.1 ORG-0005

**Nom officiel** : SAS LA BOUILLABASSE

**Taille de l'opérateur économique** : Micro, petite ou moyenne

**Numéro d'enregistrement** : 59688020300010

**Département** : var

**Adresse postale** : Quartier la Bouillabaisse, route départementale 98A, les bermudes

**Ville** : SAINT-TROPEZ

**Code postal** : 83990

**Subdivision pays (NUTS)** : Var ( FRL05 )

**Pays** : France

**Rôles de cette organisation** :

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots** : LOT-0001

8.1 ORG-0004

**Nom officiel** : SARL ANTOINE

**Taille de l'opérateur économique** : Micro, petite ou moyenne

**Numéro d'enregistrement** : 43124193400014

**Département** : VAR

**Adresse postale** : ZA Saint-claude 32, avenue Bernard blua

**Ville** : SAINT-TROPEZ

**Code postal** : 83990

**Subdivision pays (NUTS)** : Var ( FRL05 )

**Pays** : France

**Rôles de cette organisation** :

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots** : LOT-0002

8.1 ORG-0006

**Nom officiel** : Société CHEVAL BLANC

**Taille de l'opérateur économique** : **Micro, petite ou moyenne**

**Numéro d'enregistrement** : 59548002100020

**Département** : VAR

**Adresse postale** : PLAGE DE LA BOUILLABASSE 83990

**Ville** : SAINT-TROPEZ

**Code postal** : 83990

**Subdivision pays (NUTS)** : Var ( FRL05 )

**Pays** : France

**Rôles de cette organisation** :

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots** : LOT-0003

8.1 ORG-0007

**Nom officiel** : SAS UN DEJEUNER AUX GRANIERES

**Taille de l'opérateur économique** : **Micro, petite ou moyenne**

**Numéro d'enregistrement** : 81791519200022

**Département** : VAR

**Adresse postale** : PLAGE DES GRANIERES

**Ville** : SAINT-TROPEZ

**Code postal** : 83990

**Subdivision pays (NUTS)** : Var ( FRL05 )

**Pays :** France

**Rôles de cette organisation :**

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots :** LOT-0004

#### 8.1 ORG-0008

**Nom officiel :** SARL LA FAVELA

**Taille de l'opérateur économique :** Micro, petite ou moyenne

**Numéro d'enregistrement :** 50383290900025

**Département :** VAR

**Adresse postale :** Plage des salins, 340 route des salins

**Ville :** SAINT-TROPEZ

**Code postal :** 83990

**Subdivision pays (NUTS) :** Var ( FRL05 )

**Pays :** France

**Rôles de cette organisation :**

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots :** LOT-0005

#### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** Comité consultatif interrégional de règlement à l'amiable des différends de Marseille ( CCIRA) secrétariat

**Numéro d'enregistrement :** 17130000700019

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13000

**Subdivision pays (NUTS) :** Var ( FRL05 )

**Pays :** France

**Point de contact :** Catherine Piétri ( secrétariat)

**Adresse électronique :** catherine.pietri@paca.gouv.fr

**Téléphone :** 0484354554

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de médiation**

#### Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis :** d604cd92-de15-443d-b8da-d7bf6e084f1c - 01

**Type de formulaire :** Résultats

**Type d'avis :** Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 09/01/2026 à 09:36

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 09/01/2026